



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocation aux adultes handicapés

Question écrite n° 82508

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur le montant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Actuellement de 693,63 € par mois, ce montant reste inférieur au seuil de pauvreté estimé à 910 € par mois pour une personne seule. Un alignement de l'AAH à hauteur minimale de 80 % du SMIC serait un progrès sensible pour les personnes handicapées qui, par ailleurs, sont pénalisées par la mise en place des franchises médicales, le déremboursement de nombreux médicaments et l'augmentation des forfaits hospitaliers. Il lui demande, en conséquence, s'il entend revaloriser l'AAH pour répondre à la vive attente des personnes handicapées et leur permettre de prétendre à des conditions de vie meilleures.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82508

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 2010, page 7160

Question retirée le : 7 décembre 2010 (Retrait à l'initiative de l'auteur)